

Mémoire sur le projet de développement des anciens ateliers du CN

Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal

Le 6 février 2009

Par Louis Bourque

## 1. Introduction:

Pour situer brièvement les lectrices et lecteurs vis-à-vis ce mémoire, j'ai complété un bacc en urbanisme au printemps 2008, n'habite pas le quartier de Pointe-Saint-Charles que j'ai étudié amplement lors des trois ateliers pratiques prévus au programme. Notamment pour la richesse de sa culture, à la fois de son cadre bâti et des façons (moeurs) par lesquels il est utilisé. Ce mémoire est produit lors de la première étape d'une expérience novatrice conduite par l'OCPM, d'accompagner le déroulement d'un projet depuis son origine. Il concerne donc à premier titre ses principes directeurs et en cela, fait une large place à une vision d'aménagement. C'est-à-dire aux problématiques sociales et spatiales auxquelles il est sensé répondre, et aux objectifs suggérés pour réaliser cette vision. Cette vision se résume par la planification de conditions favorisant la maîtrise locale des conditions de vie, la reproduction lisible du milieu de vie comprenant en partie le milieu d'emploi. La qualification culturelle et l'innovation industrielle y sont déterminantes. Priant d'excuser mon manque de temps, le lecteur pourra exécuter la fonction de recherche pour atteindre les propositions concrètes d'aménagement, en y cherchant les expressions: «Balises d'aménagement (première partie)» et «Balises d'aménagement (deuxième partie)».

## 2. Appréciation générale du projet, depuis les principes et schémas exposés jusqu'ici:

À différence d'une assemblée délibérante, Je pense qu'il est approprié d'entamer un mémoire par mon appréciation d'une composante du projet actuel. Composante valable à elle seule, et dont la valeur me semblerait autant tenir à la cohérence historique, sociale et territoriale qu'à l'injonction de développement (industriel) qu'il pose au promoteur: la décision de l'AMT d'aménager l'un de ses deux centres d'entretien aux anciens ateliers du CN.

S'il serait réducteur, d'un point de vue social, de considérer Pointe Saint-Charles uniquement du point de vue des traditions et des caractéristiques ouvrières de la population, je suis convaincu que tout le volet industriel du projet, comprenant l'AMT, peut intégrer les bénéfices socio-économiques locaux et régionaux comme peu d'autres projet l'ont fait jusqu'ici. Cela, en procurant des valeurs économiques réelles et stables, tenant à l'utilité indéniable et à l'inertie de l'activité ferroviaire, à l'effet d'entraînement attendu de l'AMT sur la chaîne économique locale; tenant à la valeur des salaires et sans doute, à un emboîtement entre les traditions ouvrières, la faible scolarisation des résidents et les capacités de l'AMT à la formation de la main d'oeuvre.

La décision de l'AMT et le projet en cours de définition, selon des principes directeurs qu'il conviendrait encore d'approfondir, contribuerait également à la cohérence de l'organisation socio-spatiale (territoriale) du centre de la région de Montréal.

D'un point de vue global et territorial, la pertinence du projet semble tenir à l'accomplissement sans compromis de la fonction la plus propice du site, mais à une échelle, à un degré d'intensité suffisamment fins pour permettre la diversification des activités productives, et la cohabitation avec d'autres usages souhaitables autant localement que régionalement. Tenir aussi à la création d'un contexte utile (utilitaire) et lisible, donc, dans le contexte actuel, à la diversification des motifs d'investissement immobiliers (dans l'histoire récente). Favorisant du coup la tempérance de la spéculation foncière (ou du nombre de spéculateurs sur un même objet), la prévention des investissements mal contextualisés, voire d'une opération «table rase» qui n'a pas lieu d'être dans un quartier aussi vivant, et sur un site de vocation aussi affirmée. En assoyant et en réactualisant les traits revendiqués de l'histoire du quartier, en donnant un lieu d'oeuvre à certains, une occasion de transmission de connaissances et de récits entre générations à d'autres. En ajoutant aux contraintes et aux occasions d'investissement, à la complexité autant qu'à la cohérence du centre de la région, en soustrayant un plomb à la conception victimisante des frontières qui enclavent le quartier, mais qui l'ont protégé des slaves de velléités immobilières.

...En permettant de concevoir une opération d'urbanisme comme la *conception d'un potentiel*

de développement, d'une demande construite au gré des interactions symboliques et fonctionnelles entre quartiers, au lieu de l'insertion, de la livraison d'un produit fini au cours de l'histoire, à une demande protégée ou escomptée. En permettant ainsi, sûrement, à un coin de la ville de mieux se renouveler ou, au pire, de mieux vieillir. En somme, ce projet se rapproche d'une façon (juste selon moi) de rendre le développement urbain une fonction du développement humain; c'est-à-dire de le faire par surcroît de la culture et de l'initiative locales, ou d'en faire une matrice de développement humain. Cela, comme facteur d'équilibre dans un contexte où l'inverse se produit plus généralement: le faire valoir et la vente d'un cadre à des gens qui déménagent. Autant la spécificité du milieu que la transmission culturelle, la santé, la maîtrise foncière, le talent, l'amitié s'en trouvent ainsi renforcés.

Dans le même ordre mais plus spécifiquement, et d'un point de vue social, je crois que le projet puisse donner aux personnes qui habitent le territoire les moyens d'un choix entre la mobilité réfléchie et l'investissement local (ménager, collectif) dans un contexte fécond. Qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre de ces choix, les conditions socio-spatiales d'origine en seraient les mêmes. Les orientations du volet industriel du projet y parviendraient, et son volet résidentiel doit y concourir.

### 3. Du logement au territoire d'insertion: l'importance de la maîtrise du territoire, de stabilité du soutien social.

Une des principales préoccupations des résidents du quartier consiste en la pression immobilière résultant en une hausse de l'effort locatif, et à l'évincement résidentiel. Si bien que plusieurs ménages se trouvent à risque, d'itinérance entre autres. On connaît bien l'effet des investissements du «waterfront» sur les ménages à faible revenu torontois. La privation crée la détresse tandis que l'évincement, la rupture des liens sociaux provoque, ou exacerbe la maladie mentale, la désorganisation économique (de l'économie domestique surtout, pilier de l'économie chiffrée), le retard scolaire, l'institutionnalisation des enfants et ainsi de suite. Au lieu d'engagement dans des projets féconds, ces personnes sont souvent prises en charges par les institutions les plus coûteuses pour la société: les hôpitaux et les prisons. Économiquement, il est d'ailleurs établi qu'il est moins cher de construire un logement que d'offrir ces «services» à une personne sans-abri (Selon le Secrétariat national pour les sans-

abri); cela, sans compter le gaspillage humain qui résulte du mal-logement.

Positivement, la DSP précise le rôle sanitaire déterminant des réseaux de soutien social (comme véhicules-lieu d'information, de ressources, de pairs et amis). Il devient donc crucial de favoriser une transformation socio-territoriale ne forçant pas l'évincement des ménages, et leur expulsion à l'extérieur de ces réseaux. Notons par ailleurs qu'une carte disponible sur l'Atlas sanitaire montréalais (DSP) confirme la concentration importante de groupes communautaires dans le quartier, comme noeuds de ces réseaux.

Similairement, considérons l'importance, d'un point de vue socio-sanitaire, de la demeure des personnes exclues, «fragiles» ou dévalorisées à proximité de postes d'insertion sociale et du transport public. Postes comprenant écoles, institutions, emplois «relationnels», services publics spécialisés qui sont pour la plupart, regroupées en proche périphérie du centre des affaires. Dans le cas contraire, il est reconnu que les ménages évincés se concentrent dans des poches de pauvreté en périphérie, ce qui limite leur chances d'insertion sociale (Bellot, 2007). C'est bien le phénomène spatialisé que désigne la SCHL en affirmant: «à mesure que les ménages à revenu supérieur accèdent à la propriété, le groupe résiduel se marginalise davantage par rapport aux marchés du travail et du logement» (2001, no.93:1)

Dans le même champ de préoccupation se trouve les travaux de Aicher (Designing Healty Cities), de Wilkinson (OMS), et de plusieurs auteurs et chercheurs s'intéressant à la santé publique (Foster, Hayes et plusieurs autres). Ces travaux insistent sur l'importance de conditions environnementales qui permettent à la fois la satisfaction des besoins de base, un contrôle individuel et collectif sur ses conditions de vie, le développement de solidarités et la capacité de transformer la signification de son statut social. Ici, tant le vécu subjectif d'une subordination, d'une infériorité que le manque de contrôle discrétionnaire associé à un statut social inférieur étant démontrés facteurs de morbidité, indépendamment du degré absolu, ou de la valeur propre d'une prospérité limitante.

Pour répondre à de telles préoccupations, Il importe de favoriser une maîtrise populaire, c'est-à-dire individuelle, citoyenne et locale des conditions et du cadre de vie.

En concevant cette maîtrise de façon économique et symbolique. D'abord, en soutenant directement (par la planification spatiale et les clauses contractuelles) la volonté d'embauche locale manifestée par la communauté, et les partenariats en formation de la main d'oeuvre. Ensuite, en favorisant la production d'un milieu ouvert et solidaire (communauté agie d'intérêt et de sens), mais se prêtant à l'ouverture et à la production de significations renouvelées. Enfin, en prévoyant la satisfaction des besoins élémentaires de la population (abordabilité du logement, de la nourriture saine, services de garde, etc), mais dans une optique de qualification (d'agrément) progressive, volontaire et fonction des moeurs locales. Ce principe, et les trois objectifs qui en découlent, pourraient être accomplis par certaines mesures d'aménagement ou balises de projet parmi lesquelles:

#### Balises d'aménagement (première partie)

- L'exigence de transparence financière et fiscale entourant les transactions entre le Groupe Mach et ses partenaires publics, ou opérant par des fonds publics. Pour autant que les pouvoirs publics, par les programmes de mise en valeur et de réhabilitation des sols, conditionnent en partie la rentabilité du projet pour le Groupe Mach.

- La conduite des opérations foncières, infrastructurelles et paysagères de façon à minimiser les coûts d'acquisition et d'opération par le GRT Bâtir son quartier. Cela impliquant entre autre chose les économies d'échelle (à travers le Groupe Mach) pour l'achat de systèmes; la participation du GRT dans l'établissement du plan (règlement) de lotissement de l'ensemble du projet, l'absence de mesures paysagères (ou de verdissement) tout au long du développement (aussi qu'il y a transactions), tant sur le domaine public que le domaine privé.

À cette enseigne, convenons que les résidents du quartier pratiquent et maîtrisent leur quartier à travers l'intervention paysagère. Dans les cours, ils font des jardins de plantes et d'outils qui rivalisent avec la bourgeoisie anglaise, tandis que leurs interventions paysagères sur l'espace public sont coordonnées démocratiquement en fonction des besoins éprouvés localement. Le projet devrait donc se limiter à prévoir la possibilité d'un verdissement.

--Au mêmes fins, s'assurer du report de l'occupation commerciale à la fin du projet, ou éviter

de conclure des partenariats commerciaux formels avant l'acquisition du sol par le GRT. Le sol dévolu (zoné) au commerce alimentaire devrait être dévolu au GRT (et l'immeuble logeant le commerce alimentaire, peut-être contrôlé par une coopérative).

-- À des fins similaires, assouplir les critères d'«intégration» architecturale (PIIA) de la part de l'Arrondissement; cela moyennant une exploration de concepts architecturaux favorisant l'esprit de la forme, l'expression traditionnelle du bâtiment et les moeurs d'usage du cadre bâti. Ces critères devraient d'ailleurs former l'essence du PIIA ou de son équivalent réglementaire. Cela, pour maximiser l'espace habitable, mais aussi pour reconnaître que le génie architectural montréalais s'exprime surtout sur le bâtiment abordable (Anne Cormier, 2007).

- L'établissement d'un objectif de 40% de logement social. Pour les raisons évoquées plus haut, mais aussi puisque le marché ne produit plus de logement locatif abordable. Cet objectif constitue en fait une façon efficace de prévenir une surenchère subséquente au projet, mais aussi de s'assurer de la réalisation rapide et régulée du projet.

- La planification de l'offre commerciale (alimentaire) abordable. Comportant:

--son contrôle coopératif (tel qu'évoqué par une maîtrise du sol alimentaire par le GRT)

--La planification de rez-de chaussées commerciaux réversibles en logement et en locaux communautaires (en réponse à l'histoire de la rue Centre, mais aussi pour diversifier l'investissement commercial, et limiter le monopole de fait sur les denrées).

--La localisation des commerces «sur le trottoir» et sur le parcours informel quotidien, obligé des piétons. Afin, précisément, d'établir une fréquentation optionnelle des commerces, se traduisant par des choix possibles, où la décision de non-achat n'ait aucun coût temporel pour la personne. Afin, bien sûr, de favoriser des prix modiques.

Il va sans dire, le commerce alimentaire du Sud-Ouest est dominé par les grands groupes commerciaux, auxquels il importe d'apporter des alternatives structurelles.

-La négociation avec la STM pour un circuit d'autobus fiable, et avec l'Arrondissement pour un réseau cyclable. J'ignore les détails à ce sujet, mais crois qu'une piste sur Wellington soit nécessaire, mais en site propre (sinon aucune, car Wellington est une piste de course entre Sainte-Madeleine et Peel), et du côté sud de la rue Wellington (moins de voitures virent vers le sud). Puis-je rappeler que les accidents automobiles sont la première cause de décès des enfants dans les quartiers pauvres (DSP, rapport annuel 2006), et que les virages automobiles aux intersections sont la première cause d'incidents entre voitures et non-motorisés (Vélo-Québec).

- L'établissement d'un comité d'architecture (pouvant inclure des résidentEs, des universitaires, le GRT et les organisations Gardiennes...), à l'image des cliniques légales et de santé communautaires qui ont fait école. Afin de produire des modèles et figures d'aménagement répondant au besoin, offrant une spécificité locale et un dialogue aux modèles traditionnels et «savants». Ce comité devrait obtenir un financement de l'arrondissement, qui devrait en garantir toute indépendance.

- La permission d'affichage, par l'arrondissement, des idées et représentations issues de ce comité sur le domaine public.

... Le premier principe et les objectifs qui en découlent répondent à des préoccupations de société et de santé (socio-sanitaires), donc à des problèmes sociaux faisant système. Leur réalisation est donc liée à celle de d'autre principes et objectifs assimilés. Les balises d'aménagement y contribuant sont présentés... sans trop de chevauchement, en fin de troisième partie.

Suggérons sans tarder qu'afin d'y répondre, l'environnement (et le processus de sa production) doivent être lisibles (surtout aux personnes en perte de pouvoir), se prêter à plusieurs capacités d'attribution de sens, à des transformations possibles, et s'adapter aux moeurs et à l'économie des ménages. Les personnes doivent avoir la possibilité de transformer (de faire évoluer) leurs logements, leurs rues, de s'exprimer politiquement ou intimement dans l'espace public.

De telles conditions s'accomplissent dans la durée, et par une planification respectueuse des moeurs locales (notamment de l'usage des rues, des devantures de logement et des cours). Leur revendication, dont celle de la continuité ne tient pas à l'ignorance au mauvais usage du territoire; elle est entièrement (historiquement, scientifiquement) justifiée. Il m'apparaît alors du devoir d'un promoteur prudent de comprendre leur importance, de les promouvoir s'il est soucieux, et du devoir d'élus légitimes d'y ajouter l'exigence de l'engagement. Heureusement, cela ne signifie pas toujours l'immobilisme, ou le conservatisme.

.....

### 3. De la reproduction sociale à l'innovation industrielle: l'importance de la production socio-culturelle de sens (commun) aux milieux de la production et de la reproduction.

Sur l'évolution de l'économie locale, ma lecture des propriétés et potentiels de ce site serait la suivante : celles d'un site mettant à disposition immédiate une possible activité industrielle (ferroviaire) lourde qu'il serait coûteux, et peut-être absurde d'oblitérer. Et celles de l'inscription du site dans un secteur convenant idéalement à l'innovation industrielle.

Se prêtant à l'innovation industrielle à cause de sa localisation géographique et historique au croisement des vocations industrielles, touristique, de l'enseignement technique et de l'administration des affaires. Précisons que la ceinture industrielle et ferroviaire traditionnelle entourant le Mont-Royal, dont le site est un des épicycles, fait actuellement l'objet de conversions économiques de vocation très variable et de statut divers, incluant l'industrie traditionnelle en consolidation, les services reliés à l'emploi, l'art visuel, gestuel et l'artisanat, l'alimentation, les nouveaux médias et ainsi de suite. Cela, pour des raisons tenant à la baisse du pouvoir d'exportation, mais aussi à l'appartenance croissante de cette «ceinture» aux milieux de vie qu'ils délimitent. À plus fine échelle, on pourrait soutenir que l'activité touristique, la proximité de l'ETS, des médias numériques et du centre des affaires avoisinant le bassin Peel conviennent aux fonctions les plus créatives de l'économie (au lieu du projet Devimco actuel, totalement erroné de ce point de vue). En s'éloignant du bassin Peel, la vocation proprement industrielle (et utilitaire) du site pourrait prévaloir.

Que le site dispose de possibilités ferroviaires, on en convient tout de suite, mais qu'elles soient coûteuses d'oblitérer ou d'ignorer mérite considération. D'abord évidente, si on inverse la question du lieu d'entretien des trains, c'est-à-dire «sinon ailleurs». Irions-nous conduire les trains à travers les quartiers résidentiels? Le partage des voies est-il moins problématique dans les quartier centraux qu'à distance du centre? Et les risques d'accidents impliquant des trains marchands, vu l'intensité d'usage de voies couramment employées par le fret? Selon ma lecture, le site projeté possède l'avantage d'une distance minimale sur de larges emprises, en secteurs non-résidentiels.

Considérons ensuite l'intérêt, en apparence contradictoire d'inclure une entreprise ferroviaire à proximité de secteurs offrant des valeurs à l'innovation industrielle. Si l'innovation s'enracine et s'emploie dans les environnements urbains complexes et les petites séries à haute valeur ajoutée, on ne saurait d'une part, faire l'antagonisme de ces deux figures, notamment dans le cas des réseaux. Aujourd'hui, les réseaux sont des espaces habités dont le potentiel socio-culturel est largement inexploité. Le réseau ferroviaire, vu le confort et le peu de nuisances générés, forme un «espace» propice au déploiement de contenus culturels complexes, mais aussi de formes complémentaires de mobilité. D'autre part, on ne saurait sous-estimer l'«avenir» de l'industrie ferroviaire proprement dite, dans le contexte où la durée du temps perdu sur les routes ne cesse d'augmenter (Texas Institute of transportation), tout comme l'âge moyen de la population.

Autrement, considérons enfin le rôle foncièrement structurant de l'assise industrielle-ferroviaire, dans la définition des frontières des quartiers centraux (donc de leur coeurs et de leur périphérie), de leur fonctionnement, vie et caractère. Et nous nous trouvons face à une valeur historique, celle de la cohérence entre la vie de quartier, son paysage et ses structures d'accueil, qui fait la qualité immédiate de la vie (c'est-à-dire de la vie ensemble). À ce titre, je suis convaincu qu'il ne s'agit pas de soutirer les limites et autres facteurs de définition des quartiers, mais de qualifier les frontières d'un point de vue économique et culturel. D'en faire des espaces d'intérêt mutuel, entre les différences à tout point de vue. Autant pent-on s'interroger sur l'évolution du Canal Lachine, autant peut-on ici rendre la ville plus fertile.

Le désenclavement que l'on revendique nécessite quelques liens humanisés mais surtout le renversement «ontologique», du sens et de la fonction des frontières définissant les lieux où l'on habite auxquels on s'identifie toujours, négativement ou positivement. En ce sens, le projet de centre d'entretien ferroviaire et surtout, le pôle industriel peuvent (et doivent) venir qualifier cette «suture-rupture» éminente entre le centre-ville et les quartiers du sud-ouest.

J'insiste sur le fait que qualifier signifie davantage que rendre utile et qu'occuper. D'abord en proposant l'idée selon laquelle la synergie industrielle survient d'initiatives spontanées (libres) mais coordonnées et favorisées par un environnement signifiant, porteurs de signes (explicites mais aussi paysagers et intrinsèques) permettant l'interprétation du rapport entre culture, outils et nature (ou de l'économie). Cela est d'autant plus vrai pour l'innovation, impliquant l'apport d'agent «extérieurs» à l'industrie des transport, donc n'étant pas coordonnés de économique (effet de proximité, partage accompli de l'information et des moyens). Pour autant, d'ailleurs, que le tourisme, l'originalité, la critique et les capitaux étrangers fassent partie intégrante de l'innovation.

Cette fonction culturelle et sociale, signifiante de l'environnement, à la fois comme récepteur et transmetteur me semble primordiale, Bien qu'elle soit pratiquement absente de la géographie industrielle (de l'économie matérielle). Pour ma part, elle est à la base du développement durable, autant sinon plus que l'économie de l'énergie et des ressources. Car elle est à la base des capacités de reproduction, ou de la pérennité de la production. C'est-à-dire de son adéquation sociale et culturelle, antithèse de l'obsolescence.

Cette fonction me paraît importante également, au regard des principaux axes des stratégies montréalaises (VdM, CMM) de développement économique. Ceux-ci consistent, d'une part en le développement des connaissances, du talent et de l'innovation. D'une économie du savoir où la propriété éducative et lisible de l'environnement, tout comme l'agrément qu'il offre aux travailleurs sont bien établis. Notons ici que la stratégie montréalaise mise clairement sur l'intégration de l'économie du savoir et de l'économie matérielle traditionnelle. Ce projet nous offre mieux que d'autres l'occasion d'y parvenir.

Enfin, cette fonction socio-culturelle et signifiante de l'environnement m'interpelle

particulièrement pour son rôle dans la transmission de la culture et des normes, et dans la production du climat social. C'est-à-dire de la solidarité, de la propension à s'intéresser à l'autre comme aux phénomènes sociaux, au fonctionnement social et à la reproduction de la société. À ce titre, n'a-t-on pas défini le paysage comme un «document social qui propose et soutient une signification» (Gesler) ou encore, «le canvas sur lequel les significations socialement partagées sont construites et interprétées» (Popay & coll.)?

Je ne peux que mettre en rapport ces concepts et la réalité du décrochage scolaire, de l'itinérance urbaine ou du manque de valorisation sociale des métiers de la technique. En rapport à la pauvreté sémiotique, au manque de signification civique, mais aussi de prêt à la production de sens qui marque l'environnement, et l'environnement productif en particulier. Bien que leur expression fonctionnelle puisse être forte, on les trouve sans repères éthiques et politiques ou encore, sans rapport aux conceptions de la mort, de l'engendrement et de l'union. Ce qui explique sans doute leur caractère (leur prégnance) vertigineux, et le contenu civique, ontologique que l'on y injecte en justifiant leur «appropriation» par une fraction d'entre nous. Ce qui explique aussi l'engouement impulsif pour le verdissement.

Pour le jeune en quête de définition, de compréhension du monde (de la place qu'il y tient depuis la naissance), cet environnement devenant alors opaque, faussement (factivement) rationnel, absurde ou violent; ne contenant pas de repères d'union entre les êtres, l'information permettant de comprendre l'organisation de la reproduction (sociale, matérielle) ou de lui donner sens, ni la permission de s'investir à sa transformation.

Sans ces trois conditions d'intégration «bio-affective» et socio-symbolique, de lisibilité et de négociation possible, à quoi bon dirons-nous, espérer des jeunes une reproduction de notre société? D'autant qu'*entre divertissement et révolte*, la disponibilité émotionnelle des parents, la transmission des valeurs et des normes faillissent au sein de la famille (comme dans le cas de tous les jeunes de la rue, et sans doute une bonne part des décrocheurs scolaire). Je les comprends. Je comprends également que le «climat social» soit perçu comme un actif crucial au sein des stratégies de développement économique montréalaise.

À ce sujet, je crois bon rappeler les propos de Parazelli, formé en géographie et en études

urbaines, enseignant à l'UQAM: «Dans le contexte actuel de la crise normative, l'espace et son appréhension esthétique représente un point d'appui psychosocial de la structuration identitaire car c'est par l'appropriation de lieux, (si elle perdure dans le temps) que l'individu peut accomplir et stabiliser un processus d'identification». En ajoutant que «l'identité n'est pas une chose mais le résultat provisoire d'un processus dynamique et continu de subjectivation où s'engagent des rapports à l'autre plus ou moins problématiques qui influencent la capacité des individus à développer un potentiel de socialisation et par conséquent, à structurer leur position sociale et politique dans le temps et l'espace». Cela, en référant à l'importance, dans le développement de la personne, de la prise de position libre et sûre au sein d'un milieu, depuis la proximité maternelle stable pour l'enfant jusqu'aux rapports complexes engageant l'adulte au sein d'un système de relations spatiales où la production de sens et l'expression politique, la communauté et la conflictualité se rencontrent.

Saurions-nous donc concevoir une façon de lier les conditions du développement social et humain à celle de la production du cadre de vie et des infrastructures. Pourrions-nous également concevoir une vie de quartier faite de possibilité d'engendrement naissant dans l'espace intime, et prenant sens socialement. Au delà de la stricte nécessité fonctionnelle.

Pour rester hors de l'ingénierie sociale, ces préoccupations renvoient nécessairement à la maîtrise de l'espace domestique et productif, à la stabilité de la présence parentale, mais aussi à la provision de lieux de débat, de support à l'expression culturelle et intime... Entre signification (pour ne pas dire sacré) et autodétermination. Donc en guise de média entre l'espace domestique et l'espace productif. Cela renvoie également à la définition du processus (participatif et surtout, continu) de production cadre de vie.

Notons que ces propositions ne font essentiellement qu'incorporer certains principes structurants de la ville pré-industrielle à la ville post-industrielle d'ici, et à ses exigences socio-sanitaires. De façon générale, encore une fois, je crois qu'il en ressort une prémisse voulant que l'on planifie et projette autant les conditions de (re)production d'un milieu, autant qu'un produit fini adéquat. Dans un quartier comme Pointe-Saint-Charles, ces propositions générales me semblent circonscrire l'espace de balises particulières d'aménagement... Ayant pour thème la maîtrise foncière et symbolique, la pérennité, l'usage du talent, la résistance au

chômage et l'accessibilité du capital, l'habitation des frontières sociales, la disponibilité parentale et la valorisation de leur rôle.

#### Balises d'aménagement (deuxième partie)

-Le ménagement de sous-ensembles d'unités résidentielles-industriel légers mixtes d'un point de vue fonctionnel (rendant possible la transformation du temps libre en travail, immédiatement).

-La co-crédation d'un pôle industriel formant un milieu de vie véritable, ou étant intimement agencé au milieu local, voire à ses institutions, commerces et espaces attendus de sociabilité. Afin, notamment, d'agrémenter les salariés et de les servir localement.

-La localisation d'un établissement voué à l'organisation, à la délibération et aux services communautaires, au confluent des fonctions industrielles et domestiques, voire commerciales du projet. Cet établissement disposant de caractères patrimoniaux notables, et d'un espace de commémoration pouvant être modifié.

-L'établissement au coeur d'îlot(s) de lieux permettant de faciliter, de collectiviser et de rentabiliser l'économie domestique (aliments, soins, garde, ébénisterie...) ou encore, l'ouverture de ces «fonctions» alors publiques et dont une façade donnerait sur la rue, sur l'espace urbain intime des ménages. Puis-je suggérer que les services de proximité soient planifiés sur la rue LeBer, plutôt que sur Wellington.

-Le ménagement, au coeur de ces mêmes îlots, de lieux de sociabilité plus intime, et protégés.

-Pour certains immeubles collectifs, l'exploration d'une possible mixité verticale des types et tenures d'habitation, comme l'avait justement tenté Cardinal-Hardy lors d'un autre projet. De sorte que les familles puissent avoir prioritairement accès au sol, et les parents se voisiner facilement.

-Dans certaines circonstances, la transformation du logement en travail; la prévision et la provision de possibilités évolutives de l'habitat (habitat évolutif classique). Évaluer l'opportunité de modalités d'emploi d'aspirants propriétaires, ou de «baux de travail» avec Emploi-Québec et la commission scolaire... Et les syndicats; Notons que PSC est le quartier montréalais où les initiatives d'adaptation du bâti (à l'arrière surtout) sont les plus diversifiées, en plus d'être fréquentes.

-L'incorporation d'une démarche artistique à la production du cadre bâti (industriel et domestique)... dépassant si possible l'intégration d'oeuvres au bâtiment et au domaine public. La négociation du droit d'affichage public d'oeuvres picturales et littéraires sur le domaine résidentiel, et la composition de certains bâtiments le permettant.

-L'incorporation, au secteur industriel, de repères paysagers, d'affiches, symboles et d'un établissement économiquement actif (économusée) mais permettant l'interprétation historique et sociale de l'activité industrielle présente et passée. À ce titre, le marquage des frontières par un talus cultivable est un geste exemplaire.

-La réduction du nombre de cases de stationnement à une case pour deux unités d'habitation *incluant les espaces sur rue* et la réserve de leur emplacement hors-rue à des espaces (socialement) résiduels, constituant à la fois des réserves foncières. Par exemple au sud de l'ensemble, permettant de l'«ajuster» à la planif de la Société du Havre. Ne donner aucune place ni rôle à l'automobile au coeur des îlots ou aux espaces typiquement ou potentiellement investis, de façon à respecter les caractéristiques physiques et les moeurs d'usage du cadre bâti.

-L'établissement, par le RESO d'un programme de de réalisation d'atelier et de résidences atelier pour artistes avec (dans, sur, autour) le bâtiment no. 7 des ateliers du CN. Cela, à l'instar de la CDEC PMR-CentreSud avec ses projets «Ateliers créatifs modes» et «le Chat des artistes»: la CDEC a procédé à l'achat d'un immeuble industriel, face à l'ancienne usine Grover rue Parthenais, pour protéger les locataires des hausses de loyer, et mettre en commun l'équipement. Cela, autant pour réaliser les objectifs du PALÉE (orientation8), de la Politique de développement culturel de la VdM que contextuellement, pour établir un média

entre industrie et résidences qui soit plus riche qu'un «tampon» ou qu'un mur.

...J'espère que ces pensées ont pu inspirer, et qu'elles trouvent des lieux communs, autant pratiques qu'idéalistes dans l'esprit et le coeur des personnes engagées à ce projet, et à la production du cadre de vie. À ce titre, j'espère le lecteur irrité m'excusera du ton «éducatif» qui se dégage du texte que j'écris en sachant que l'OCPM le rendra disponible au delà de sa pertinence immédiate. Je fais ici référence à la grossièreté de certaines velléités auxquelles le Sud-Ouest continuera de faire face, d'un projet comme Devimco-Griffintown; du cadre intellectuel frauduleux imposé à l'administration de l'Arrondissement dans sa fonction d'encadrement de ce projet.